

FACULDADE DE LETRAS DA UNIVERSIDADE DE COIMBRA
INSTITUTO DE ESTUDOS HISTÓRICOS DR. ANTÓNIO DE VASCONCELOS

Revista Portuguesa de História

TOMO IX



COIMBRA / 1960

Marchands et Marchands-Banquiers Portugais au XVII^{ème} siècle

Pour l'historien de l'économie portugaise antérieure à la Révolution Industrielle, le grand problème reste celui du capitalisme commercial portugais. Nous connaissons mieux chaque jour les conditions politiques et juridiques de la vie économique entre 1500 et 1800 C¹). Des travaux récents nous ont apporté des lumières sur la politique économique, sur le trafic maritime, sa conjoncture et ses contraintes, sur les exploitations agricoles coloniales et les entreprises négrières, sur les réflexions des contemporains à propos de ces entreprises, de ces exploitations, de ce trafic (2). Par contre nous voyons encore assez mal la place, l'importance, les moyens, les techniques, les vicissitudes de ceux qui de plus en plus apparaissent comme les organes moteurs de toute cette vie: les marchands (3). Car les marchands semblent bien «dominer» toute cette économie maritime et coloniale, c'est-à-dire en avoir la gestion et les profits, être capable de l'orienter alors que d'autres facteurs — exploitants agricoles, coloniaux ou métropolitains, marins, pêcheurs, ne peuvent rien contre elle et contre eux, et sont entre leurs mains. Situation

O) On pensera aux livres déjà célèbres de Oh. R. 'Boxer sur Salvador de Sá et a celui de Jorge de IMAoedo SUIP Pombal.

i(2) Cf. les travaux parus ou à paraître de Vitorino Magalhães Godinho, Virginia Rau, Joël ISerrão, Frédéric (Mauro — et le projet de fichier des voyages maritimes élaboré au Colloque lusobrasélien de et approuvé au colloque d'histoire maritime de Paris de

i(3) Signalons Cependant la vaste enquête entreprise par Aintónio Gonçalves de Melo, Virginia Rau, Engel Sluiter, H. V. Livermore et les livres de J. Gentil da ISilva, *Stratégie des affaires à Lisbonne entre 1595 et 1607*, Paris, l'IDS'ô, 445 .p., et *Marchandises et Finances. II. Les Lettres de Lisbonne, 1563-1578*, Paris, 1959, 412 p.

asymétrique qui caractérise bien «l'effet de domination», pour reprendre une expression des économistes contemporains (4).

Hélàs les archives privées des marchands sont peu nombreuses, disons même inexistantes. Quelques exceptions brillantes confirment la règle. Nous avons montré déjà comment on pouvait, dans une -certaine mesure, combler cette lacune (5). Nous voudrions insister aujourd'hui sur une source dont on n'a pas encore tiré profit: les procès de l'Inquisition. Sans doute Antonio Saraiva a-t-il montré récemment tout l'intérêt de ces procès, conservés à la *Torre do Tombo* (6). Sans doute des études partielles ont-elles déjà été publiées sur ces procès. Sans doute avons-nous pu prétendre, après d'autres, qu'en atteignant par les procès d'inquisition les Nouveaux Chrétiens, on atteignait pratiquement l'essentiel de la bourgeoisie marchande portugaise, du moins au XVIIIème siècle. Mais on ne s'est pas assez arrêté à un élément capital des dossiers de ces procès: les inventaires des biens des condamnés. A. Baião en avait vu l'importance, qui dans ses *Episódios Dramáticos* (7) nous transcrit ceux du banquier Duarte da Silva, et de son beau-frère Jorge Dias Brandão (1646 et 1648). Notre collègue et ami I. S. Revah a été le premier, lorsque nous travaillions ensemble à la *Torre do Tombo*, à attirer notre attention sur l'intérêt qu'il y avait à dépouiller ces documents pour connaître les capitalistes portugais du XVIIIème siècle (8). Nous avons donc nous-même étudié une dizaine d'inventaires. Nous allons présenter avec quelque détail celui des biens de Fernão Martins (9). Puis nous dirons, plus

(4) Cf. IF. Perroux, *Esquisse d'une théorie de l'économie dominante*, in *Économie Appliquée*, n.º 2/3, avril-septembre 1948, et mon rapport au *Colloque Lusobrésilien* du septembre 1957 à Lisbonne.

(5) (Frédéric Mauro, *La bourgeoisie portugaise au XVIIIème siècle*, in *XVIIIème siècle*, n.º 40, 1958, pp. 235-257, et les discussions de la commission d'histoire au *Colloque Lusobrésilien* de Lisbonne.

(6) V.L. J. Saraiva, *A Inquisição Portuguesa*, Lisboa, Colecção Saber, 2.ª ed., 1956.

(7) *Episódios dramáticos da Inquisição portuguesa*, Lisboa, 2.ª ed., 1953.

(8) I. S. Revah a déjà écrit de nombreux articles et prépare un livre sur les Nouveaux chrétiens. Cf. par exemple *Une famille de «nouveaux chrétiens»: Les Bocarro Français*, in *Revue des Études Juives*, Janvier-Décembre 1957, pp. 73-87.

(9) *Torre do Tombo*: Inquisição de Lisboa, Processo 8606 (1656), *Inventário dos bens*, 40 folios écrits recto-verso.

rapidement, ce qui distingue les autres inventaires du sien. Pussions nous parvenir ainsi à dégager quelques types généraux d'inventaires et par conséquent de marchands.

Fernão Martins est un marchand nouveau chrétien né à Lamego, demeurant à (Lisbonne. Il est l'époux de Brites Rôiz, nouvelle chrétienne, originaire de Vila Nova de Portimão. L'inventaire de ses biens n'a pas exigé moins de vingt six interrogatoires entre 1651 et 1656. C'est un vrai bilan. Pourtant rien ne nous prouve qu'il soit complet; de plus il est dans le plus grand désordre. Sans doute commence-t-il par les biens, immobiliers puis mobiliers, puis passe-t-il aux créances, aux dettes et enfin aux opérations commerciales. Mais tout cela est écrit à la suite et l'on retrouve dans les opérations commerciales des dettes et des créances, qui auraient pu prendre place plus tôt. D'autre part les précisions quantitatives manquent souvent. L'interrogé ne se souvient plus exactement de ce qu'il possède ou de ce qu'il doit. Il renvoie aux papiers de ses archives, aux registres des autres marchands ou de la Douane. Il donne les quantités et les prix mais non les valeurs totales. Mais de quels prix s'agit-il ? Il ont pu varier depuis que Fernão Martins est en prison: nous sommes dans une période d'instabilité monétaire; — parfois-même ils manquent — . Quant aux quantités, — de sucre par exemple — elles ne sont pas toujours indiquées en arrobes — encore qu'on puisse discuter de la valeur de l'arrobe. Le nombre de caisses, même, n'est pas toujours mentionné. S'il l'est, notre connaissance reste vague car le poids des caisses est assez variable. Dirons nous qu'il faut compter 20 arrobes par caisse, à peu près ? Il semble que ce soit vrai, en gros, pour le sucre blanc ou moscouade; mais pour le «panelle» c'est trop: 10 arrobes, semble-t-il, suffisent. Comment évaluer le prix d'une «colcha de India» ? Pour Ha vaiselle d'argent dont ni le poids ni le prix ne sont indiqués on peut faire une évaluation forfaitaire en marcs. L'inventaire déclare: 1 plat, 1 jarre, 1 coupe d'argent: en tout disons vingt marcs. A 4 300 réaux le marc cela fait 86 000 réaux. Mais c'est une approximation et sans doute un minimum car nous n'avons pas compté le travail de l'artiste.

Surtout deux raisons doivent nous inciter à être très prudents devant les précisions donnés. La première tient aux conditions

mêmes de la déclaration. Il s'agit pour l'Inquisition de confisquer des biens — et pour le condamné de faire échapper ces biens à l'Inquisition. Fernão Martins a donc intérêt à diminuer sa fortune et même à augmenter son passif, ses dettes. Peut-être même a-t-il des comparses, des hommes de paille, qui acceptent bénévolement ou à charge de revanche, de passer pour ses créanciers ou de refuser d'avouer qu'ils sont ses débiteurs. Ce qui pourrait expliquer dans une certaine mesure l'importance du poste «dettes» dans l'inventaire. Mais la seconde raison d'être prudent devant ces chiffres tient à la mentalité même de l'homme du XVII^e siècle. Sans doute, sur ce point, a-t-il fait des progrès par rapport à l'homme du XVI^e siècle. Mais il n'a pas encore très bien le sens de la précision chiffrée, le sens du nombre qu'on trouvera au XVIII^e siècle, mais surtout aux XIX^e et XX^e siècles. Encore devons nous distinguer deux catégories de chiffres: ceux d'abord qui sent le résultat d'une sorte de statistique rudimentaire, comme on en peut faire au XVII^e siècle. De ceux-là il faut se méfier beaucoup, car l'homme du temps de Jean IV n'a pas l'esprit statistique; il ne sait pas encore dénombrer; il n'attache pas encore d'importance à des additions exactes. Autre catégorie de chiffres: ceux qui sont l'expression d'une créance ou d'une dette précise d'une opération particulière, où des intérêts, âpres, sont en jeu: dans ce cas on peut généralement avoir confiance: le chiffre est exact ⁽¹⁰⁾. Ici, devant quelle catégorie sommes-nous ? La seconde, avons nous la tentation de répondre. Oui et c'est en grande partie vrai. Cependant l'inventaire, fait en prison, touche à l'ensemble des biens du condamné. Il n'est pas une opération précise effectuée avec un autre négociant mais un rapport devant des juges. Il demande déjà un effort de dénombrement, de rétrospective, de statistique. Et dans cette mesure l'inventaire que nous avons sous les yeux est sujet à caution.

Du moins pouvons nous tirer de ce document une série d'informations qui n'engagent pas l'authenticité statistique. Ce sont celles qui concernent la nature, le volume et la géographie d'un

⁽¹⁰⁾ Cette distinction a été faite récemment devant nous par le (Professeur Postan, de l'Université de Cambridge, au *Colloque de Phistoire du navire et de Véconomie maritime* (Paris, mai 1959). Pour le sens du chiffre au Portugal, lire les travaux 'de J. Barradas de Carvalho.

certain nombre d'opérations commerciales et bancaires pratiquées par Fernão Martins et que devaient pratiquer tous ses confrères importants de (Lisbonne. En premier lieu des opérations d'achat ou de vente — ce sont les plus nombreuses — à Lisbonne même — où on le voit même aux prises avec des marchands français, d'autant que nous sommes après 1640 — ou avec l'Algarve, les Açores, le Nord du Portugal et surtout le Brésil. Il reçoit d'Algarve du fer et de la quincaillerie qu'il vend pour le compte de l'expéditeur.

«...Disse que o dito conde [de S. Lourenro] lhe remefceo do Algarve a esta cidade, em varias embarcações, por mão e em nome de Fantaleão Dias da Coroa, mercador, mora'dor em Lagos, quantidade de ferro, ferraduras, cravos e pregaduras e que tudo, elle declarante, se aqui recébeo e vendeo, sem disso tomar comissão, nem outro interesse algum, e tudo o dinheiro, que na dita fazenda se fez, mandou, elle declarante, entregar a seus criados...»⁽¹⁾).

Il reçoit du blé, de l'orge et des fèves de Francisco Ribeiro da Costa, de l'île Terceira, aux Açores.

Mais tout cela est exceptionnel. Au contraire les achats de tabac et surtout de sucre au Brésil représentent l'essentiel des transactions de notre négociant. Malgré l'imprécision des déclarations, nous apprenons qu'il doit plus de 200 caisses de sucre, soit environ 4 000 arrobes, soit plus de 8 000 000 de Féaux. Encore faut-il y ajouter tout le sucre dont la quantité n'est pas notée, comme par exemple dans le cas suivant:

«... Disse que com o dito seu Cunhado Belchior Rodrigues Ribeiro tem contas de partidas de caixas d'assucar suas que recebeo de cujo numero e inportancia se não lembra ao certo, nem de seu livro pode lainda constar porque não tinha ainda a corita feita, e que do (procedido dos ditos assucares se avião de pagar as letras referidas e por conta disso se fez devidor das quantias delias pellos aceites 'das difcas letras...» ⁽²⁾.

Comme le montre la fin de ce pass-âge, la lettre de change joue un rôle essentiel dans les transactions de notre marchand. Ache-teur de sucre, Fernão Martins joue de rôle de tiré, le principal

(n) iFolio 110, recto.

(12) Folio S, verso.

tireur étant son beau-frère Belchior Rodrigues Ribeiro, négociant à Bahia.

«...Disse que 'devia a Jorge de Sousa da Costa que servio d'alcaide nesta Cidade de huma vara, de que era proprietario e de presente não tem Officio, 2000 cruzados de huma letra a pagar ao dito, passada na Bahia por Belchior Rodrigues Ribeiro cunhado delle declarante, sobre elle dito declarante, que avia de pagar do procedido dos assucars que o dito seu cunhado lhe remeteo para pagar a dita letra e outras que logo declarava e desta ha correndo o termo, como constara do aceito delia...» (13).

Fernão Martins exporte peu vers le Brésil. Il échange parfois des textiles contre du sucre. Mais le bénéficiaire des lettres de change dont il est le tiré est souvent un autre exportateur, parfois même d'un autre port que Lisbonne. A preuve le cas suivant:

«...(Disse mais que com Lourenço de Faria, outrosi morador na Bahia, tem 'também contas de assucars, tabaco e gengivre seus, que avia recebido; por conta do procedido dos quais avia de pagar, elle declarante, a Jerónimo Sanches de Faria em Viana, irmão do dito (Lourenço 'de Faria, 1 000000 reis e, a Francisco de Barros no Porto, '3>00 000, de que o mesmo Francisco de Barros passou letra sobre elle declarante, a pagar à Antonio da Gama Nunes, morador nesta cidade, que ja esta comprida...» (14).

Cas particulièrement intéressant puisque, pour se faire payer par le tiré Fernão Martins, les deux bénéficiaires conviennent que l'un d'eux, Francisco de Barros tire une nouvelle lettre sur le tiré en faveur d'un bénéficiaire demeurant à Lisbonne. La lettre de change est bien ici un moyen de paiement. Le dernier bénéficiaire mettra sans doute une partie de la somme reçue au compte Viana et un autre au compte Porto. Nous sommes bien proches de l'endossement qui aurait évité ici une seconde lettre. Mais Raymond de Roover nous a déjà montré combien était tardive la généralisation de l'endossement !

Comme sur les autres places d'Europe, la lettre de change est

†13) Folio 5, recto.

(14) Folio 5, verso et 6, recto.

envoyée en plusieurs exemplaires numérotés et par des voies différentes pour éviter les inconvénients des pertes:

«...(Perguntado se esta lembrado pagar '10000 reis de alguma letra a Pero de Vargas, ourives desta cidade, passada .pello ditato Francisco Ribeiro o -valor recebido da lenha daquela cidade e se sabe sí era a letra da primeira, segunda, terceira ou quarta via...» (15).

Mais il n'y a aucune allusion à un paiement de foire, à un pacte de *ricorsa* et *a fortiori* à un escompte. Une technique de la lettre de change donc assez classique et pas trop en avance sur son temps.

Fernão Martins n'a pas forcément recours à la lettre de change. Avec certains marchands il est «en comptes» et seul, sans doute, le solde annuel est réglé par une lettre. Et encore! De plus il participe à d'autres opérations commerciales. Par exemple il possède le quart d'un navire:

«...(Disse mais que elle reo, tem hum quarto em hum -navio, por nome S. Raphaël, que, de presente, se esta concertando, no rio de Sacavam, para ir fazer viagem ao Brasil, e que lhe tem custado a dita quarta parte 10WO O'00 «reis — e que, em outra quarta parte do dito navio, hé senhor Simão Rodrigues 'Chaves, e a outra metade do dito navio hé de Pero Lopes, mercador, morador nesta ci'dadis. E que ainda se esta devendo ao mestre do navio parte dos gastos que fez com elle, na jornada que fez ao Brasil...» (16).

Il fait aussi des prêts et des emprunts. Des prêts, parfois sans reçu, par exemple à ce Pero Jacques de Magalhães pour 300 000 réaux «de que lhe não deu escrito por serem amigos». Est-ce un vrai prêt ou un moyen de sauver une partie de ses liquidités? Le prêt a été fait parfois à un magistrat, le *dezembargador* Luis Delgado de Abreu ou le D^{or} Gonçalo Fernandes da Sylva, *juis da India e Mina*. 'Celui-ci, d'ailleurs, devant juger d'affaires concernant Martins, ne veut pas être accusé de corruption et il tient à signer un reçu. Hypocrisie? Parfois le prêt est fait sur gage. Celui-ci peut être «huns escritos da alfandega». Une veuve emprunte

,(i5) Folio 23, verso.

((16)) (Folio 1, verso, et 2, recto.

à Martins 20 400 reis ou plutôt elle ne paie pas ce prêt qu'elle doit pour des vêtements de deuil qu'elle lui a achetés. Enfin la créance qu'il possède peut être en nature — sucres par exemple — lui même ayant déjà versé le paiement. Mais Fernao Martins fait aussi des emprunts qui lui servent soit à acheter des marchandises, soit à prêter. Dans ce cas il joue vraiment le rôle d'un banquier. Non seulement il a des factures à payer, mais encore il emprunte directement, à 6,25%:

«...IDisse que dieve a Francisco Lopes Correa, que mora na rua da iBitesga, 3 000 crusados por hum escrito seu, a resao de juro de seis e hum quarto, de que ainda lhe não tem pagado ditos alguns...» (17).

'Banquier, Martins est aussi assureur:

«...IDisse mais que a dita Maria Brandoa entregou, a ellie declarante, 170 000 reis em dinheiro, pera lhe mandar fazer hum seguro da Bahia Ipara esta cidade, dos quais entregou, elle declarante, segundo sua lembrança, 'a Valentim Lobo de Castilho, Provedor dos Seguros, 40 ou 49 000 reis, dos quais somente (tinha feito, a tempo de sua prisão, 15*0 0*00 reis de seguro; e tomou a dizer que o dinheiro que entregou ao dito Valentina Lobo, lhe parece serem os dittos 70 00(0) reis, de que o mesmo Valentina Lobo de 'Castilho dara conta, a cerca do que tiver ifeito de seguro, e não tem, elle 'declarante, duvida a que o dito Valentina Lobo de Castilho entregue — a di/ta Maria Brandoa a police do seguro e o restante do dinheiro que tiver em seu poder, por quanto tudo lhe pertence...» (18).

(Et, un peu plus loin, Martins paie 50 000 réaux d'assurances à Gaspar Pacheco pour le dédommager de la capture, par les Hollandais, de sa marchandise sur les côtes d'Afrique.

Ces remarques faites et ces éclaircissements donnés, est-il possible de reprendre le problème quantitatif, celui de la fortune de Fernao Martins ? Oui sans doute mais en donnant nos chiffres comme des limites, en général minimum au delà desquelles il faut aller. On peut comme dans tout bilan, distinguer un actif et un passif. A l'actif, d'abord les «immobilisations». L'inventaire nous

:(17) iFolio 4, recto et verso.

t(18) Folio 13, recto et verso.

donne trois loyers d'immeubles — dont un magasin à huile — 25 000, 12 000 et 20 000 réaux par an. A 5%, ces loyers représentent un capital de

$$500\ 000 - 240\ 000 + 400\ 000 = 1\ 140\ 000 \text{ réaux.}$$

'Par commodité et malgré l'orthodoxie comptable, nous pourrions rattacher là ces immobilisations:'

a) le quart de la propriété d'un navire qui représente 1 070 000 réaux.

b) quelques biens mobiliers rattachés aux immeubles: trois esclaves que nous évaluerons, étant donné les conditions du marché à l'époque, 250 000 réaux — et un plat, une jarre et une coupe, tous trois en argent que nous évaluons à 20 marcs soit 86 000 réaux. Martins déclare d'ailleurs qu'il ne possède pas d'objets en or.

Le total des immobilisations s'élève donc à:

— Immeubles	:	1 140 000 réaux
— Navire	:	1 070 000 »
— Esclaves	:	250 000 »
— Objets en argent	:	86 000 »
Soit	2 546 000 réaux

• Les 15 créances dont le montant est précisé représentent 865 000 réaux. Il est impossible d'évaluer l'argent liquide. Martins semble avoir touché récemment environ 700 000 réaux. Mais qu'en a-t-il conservé ?

Du « passif » il est assez difficile de se faire une idée. Si nous additionnons toutes les dettes, toutes les affaires où notre négociant est engagé nous dépassons largement 22 000 000 réaux et encore ne comptons nous pas tout ce qu'il n'a pas réussi à nous préciser quantitativement. Nous ignorons aussi ses stocks, ce qui nous empêche d'apprécier exactement le poids de son passif.

Cette pauvreté documentaire découragera peut-être le chercheur, surtout s'il sait qu'il a fallu dépouiller quarante folios soit quatre vingt pages pour arriver à ces maigres résultats. Cependant il ne faut pas désespérer. Nous avons là quelques chiffres précaires mais assez significatifs de l'ordre de grandeur de l'entreprise Martins. Naturellement ces chiffres ne prendront leur valeur que comparés à d'autres.

Déjà ici nous pouvons esquisser les traits caractéristiques du négoce de Fernão Martins: négoce maritime surtout et plus précisément d'importation et d'exportation tourné avant tout vers le sucre brésilien, grâce aux relations familiales, habituelles chez les Nouveaux Chrétiens, entre les deux rives de l'Atlantique. Négoce qui utilise la lettre de change traditionnelle, mais avec beaucoup de souplesse. Négoce qui ne s'interdit ni les marchandises multiples que le hasard lui fournit, ni le prêt à intérêt. Ici les précisions qualitatives sur les mécanismes commerciaux rejoignent les appréciations quantitatives. Portrait assez rudimentaire, au fond, d'un marchand moyen.

Élargissons maintenant le sondage. Prenons une dizaine d'autres procès en y comprenant celui d-éjà étudié par Baião de Duarte da Silva et de ses deux beaux-frères Jorge Dias Brandão et Rodrigo Aires Brandão. Tous sont engagés plus ou moins dans la marchandise. Mais tous ne donnent pas un inventaire de leurs biens. Témoin cet Afonso Ribeiro, né à El vas, où il habite encore en 1666, qui a quelques pièces d'or et d'argent mais sans se souvenir de leur nombre. Pour ses autres biens il faut se reporter au «Livre de raison» qu'il a chez lui. Il possède aussi des logements. Mais nous ne pouvons en savoir plus ⁽¹⁹⁾.

Certains de ces marchands semblent bien misérables et on ne peut s'empêcher de penser que cette misère est peut être simulée. Exemple cet Afonso Roiz Moreno, né et domicilié à Abrantès qui en 1654 déclare qu'il ne possède aucun bien immobilier, aucun argent, mais seulement quelques meubles: six chaises — quatre coffres—du linge— un lit en bois de brésil et deux couvertures. Il n'a guère plus que ces pauvres «*sapateiros*» si fréquents dans les registres de l'Inquisition et que nous avons systématiquement négligés ⁽²⁰⁾. Attachons-nous à des juifs plus aisés. Nous pouvons, après avoir dépouillé leurs inventaires, nous livrer, comme pour celui de Fernão Martin à quelques calculs approximatifs. Ils aboutissent au tableau ci-joint.

Donnons quelques explications sur les accusés, placés dans l'ordre chronologique. Ayres Fernandes représente un cas parti-

¹ (19) Inquisição Lisboa, Proc. 8110, 'Inventario.

(20) 'Inquisição Lisboa, Proc. 113'92, Inventario.

NOMS	AVOIRS (en réaux)	CREANCES (en réaux)	DETTES (en réaux)	OBSERVATIONS
Ayres Fernandes (1604) Domicilié à S. Paul de Luanda	720 000	817 570	782 000	Avoirs = esclaves
André Gonçalves (1640) marchand toilier	510 810	924 270	696 470	Dit ne pas se souvenir de ce qu'il a comme stocks
Duarte da Silva (1646) marchand	+ de 31 500 000	171 032 000	12 375 400	Créances sur l'Etat = 2/3 du total
Jorge Dias Brandão (1648) marchand	1 650 000	2 338 000	1 000 000	Possède en plus le quart du chargement d'une caravelle
Rodrigo Aires Brandão (1648) marchand	?	2 595 000	?	Une part des créances sont gagées
Afonso Roiz (1654) (mercador de cousas da Índia)	+ de 832 375	271 000	208 000	Stocks: 314 125 (compris dans les avoirs)
Fernão Martins (1656)	2 546 000	+ de 865 400	22 000 000	avoirs: Immeubles 1 140 000 Navire 1 070 000
Fernão Gomes da Guarda (1671) marchand	3 287 900	5 766 000	2 250 000	Beaucoup de biens immobiliers
Pedro Roiz de Abreu (1704) «Lavrador de Cana» Domicilié à Rio de Janeiro	8 915 000	?	634 000	Esclaves: 1 100 000 Maisons: 2 625 000

culier ⁽²¹⁾. C'est un nouveau-chrétien de S. Paulo de Luanda. Il est mort dans l'île de S. Tomè. Son inventaire est *a priori* incomplet: parmi ses biens ne sont rapportés que les esclaves. C'est, il est vrai, la richesse essentielle des colons portugais en Afrique où le reste compte peu. Rapprochons le tout de suite du dernier de notre série, Pedro Roiz de Abreu, «*lavrador de cana*» et domicilié à Rio de Janeiro (1704) ⁽²²⁾. Maigre fortune où les esclaves jouent un rôle capital: 1 100 000 réaux représentant 10 «pièces». Ce lavrador possède aussi des immeubles pour 2' 625 000 réaux. A côté le bout de terre où il travaille compte peu, dans un pays immense où la terre est bon marché: 120 000 réaux. Ni commerçant, ni banquier, notre homme se contente d'être endetté (634 000 réaux) comme beaucoup d'agriculteurs.

Voici maintenant André Gonçalves, marchand toilier (*fanqueiro*) jugé en 1636-1640 ⁽²³⁾. Il n'a que trois quarts de sang juif, est né à Portalegre et domicilié à Lisbonne. Il a à peu près la même somme de créances que Fernão Martins, mais des biens plus modestes. Surtout ces dettes sont beaucoup plus faibles, à peu près égales à son avoir, inférieures à ses créances, quinze fois plus faibles que celles de Fernão Martins. Est-ce parce que sa situation est plus enviable que celle de Martins ? Cette raison ne doit pas être négligée. Mais le motif essentiel est ailleurs: Fernão Martins est un banquier, par définition à découvert, et qui compte bien que tous ses créanciers ne viendront pas se faire payer le même jour. André Gonçalves est un commerçant en gros, qui s'abstient du commerce de l'argent. Ses débiteurs sont:

«Gaspar Dias Ribeyro, merdador die pannos».

«Pero de Bayros, mercador de retroles».

«Francisco Dias que leva desta oidade a vender roupa da India a lAlentejo e a Beira...».

«João Dias, cunhado do sobredito que... vende roupa da India...»

«Isabel da Matta que... vende pano de linho e roupa da India...»

«(Margarida Antunes que... faz colchões...».

etc... ⁽²⁴⁾.

⁽²¹⁾ Inquisição Lisboa, Proc. 130817 et 13&12, 'Inventarios.

⁽²²⁾ Inquisição Lisboa, Proc. 79*10, Inventario.

⁽²³⁾ Inquisição Lisboa, Proc. 9.2171, Inventario.

⁽²⁴⁾ Fol. 2, verso, et suivants.

Les textiles, nous le savons, jouent un rôle essentiel dans le trafic d'outre mer. C'est la monnaie d'échange traditionnelle pour l'or, les esclaves, l'ivoire, le sucre. André Gonçalves est aussi en relations avec l'Angola, la Guinée, le Brésil. Il a «hum escrito», un billet à ordre, sans doute, de Miguel Coelho, «'homem do mar» qui a dû s'embarquer pour l'Angola. Le montant du billet est de 3 000 et quelques réaux. Le bénéficiaire est Diogo Gomes Lobo, «fanqueiro» lui aussi. Celui-ci a fourni à Gonçalves des «pannos da India». Le billet paie les «pannes da India» que Gonçalves a fourni à Diogo Gomes Lobo. En fait un quatrième personnage Manuel de iSeixal, marchand toilier lui aussi, a fourni la moitié de ces «pannos da India» et aura 19 000 des 38 000 réaux (25).

Pendant, comme beaucoup de marchands de cette époque, André Gonçalves étend son activité hors du textile. Il a, par exemple, envoyé en Angola cinq quintaux de «*buzios e outras cousas da sua logea*», en tout pour environ 80 000 réaux (26). A Rio il envoie pour 25 000 réaux (27). Sur le navire qui emporte des Jésuites vers le Rio da Prata il a mis

«...;Huma encomenda de canaquins, bombazinas e olandilhas, caças e outras cousas como constara do seu borrador, a qual encomienda esta entregue a Antonio Thome e Manoel Jorge, mestre e piloto da diittia embarcação pera elles a beneficiarem e trazerem o procedido e que os diittos dous homens são naturais de Matozinhos junto ao Porto...» (28).

Les dettes de l'accusé proviennent d'achats textiles dont certains à des marchands flamands: Guilherme Rozem, familier du Saint office, Francisco do Valle, Jerónimo do Vadre, pour les appeler, comme le fait l'inventaire, par leurs noms portuguisés (29). Quant à ses stocks il est incapable de les préciser (30).

'Prenons maintenant le cas, déjà décrit par Baião, de Duarte da Silva (1640) et de ses deux beaux frères Jorge Dias Brandão et Rodrigo Aires Brandão (1648). Avec Duarte da Silva nous sommes devant des chiffres infiniment plus considérables qu'avec les autres

(25) Fol. 11, verso, et 12, recto.

(26) Fol. 12, recto et verso.

(27) Fol. 13, verso, et 14, recto.

(28) Fol. 14, recto.

(29) Fol. 16 et 17, recto et verso.

(30) Fol. 18, recto et verso.

condamnés ⁽³¹⁾. Sans doute ses dettes sont elles de 12' 375-400 réaux alors que ediles de Fernão Martins atteignent 22 000 000. Dettes commerciales essentiellement, où on voit les marchands italiens, ceux de Rome en particulier, jouer leur rôle, mais où, aussi, le Brésil et les Açores apparaissent. Les stocks connus sont surtout formés de soie qui vient d'Italie.

Les créances, par dessus tout, impressionnent le lecteur: 171 032'000 réaux. Un tiers d'entre elles sont commerciales, signées sur la France, l'Allemagne, l'Angleterre, la Flandre. Mais les deux tiers sont des créances sur l'État. Et voilà ce qui caractérise notre homme: comme les précédents il est marchand et grand marchand international. Comme certains d'entre eux, il est banquier des comerçants. Mais à la différence des autres il prête largement au Roi. En cel'à il ressemble aux grands financiers français du siècle de Louis XIV qui cherchent plus leur profit dans le secours au Trésor Public que dans la participation aux affaires.

Les deux beaux-frères sont des satellites. La part de Jorge Dias n'est pas négligeable ⁽³²⁾. De Rodrigo Aires nous ne connaissons que les créances. Seuls ce sont de petits hommes d'affaires. Mais alliés à Duarte da Silva ils renforcent encore sa puissance. Le cas d'Afonso Roiz (1654) est plus intéressant ⁽³³⁾. Il est «mercador de cousas de India». Son «avoir» est relativement important: 380 000 réaux d'argent liquide et 315 000 réaux de stocks. Il a encore moins de capital fixe que les autres et la fortune immobilière dérisoire de 30 000 réaux. La maison où il habite ne lui appartient même pas.

Quant à Fernão Gomes da Guarda, né à Roda, dans la Manche de Castille, et domicilié à Lisbonne, il paraît plus gros ⁽³⁴⁾. Ne nous faisons pas trop d'illusions cependant. A la date où il passe en jugement — 1671 — la monnaie de compte est bien dévaluée depuis 1600: le réal a perdu plus de la moitié de sa valeur. La part des biens immobiliers dans sa fortune est considérable: 3 263 300 riéaux contre 24 600 pour les biens mobiliers. D'ailleurs l'homme semble faire peu de commerce, mais plutôt prêter de l'argent à 6,25%. Est-ce

⁽³¹⁾ Baião, op. cit., II, pp. 360-367.

⁽³²⁾ *Ibid.*, II, pp. 340-344.

⁽³³⁾ *Ibid.*, II, pp. 351-354.

⁽³⁴⁾ Inquisição Lisboa, Proc. 3470.

à cette date tardive, le signe d'une évolution ? Le bourgeois des années 70 sentant la crise venir se tourne-t-il prudent vers les investissements immobiliers ? Sommes-nous devant cette «trahison» de la bourgeoisie dont parle Fernand Braudel dans sa *Méditerranée* et à laquelle semblait avoir échappé le Portugal ? Il faudra encore beaucoup d'autres exemples et donc de dépouillements pour se prononcer.

*

◆ *

A partir de ces exemples il nous est déjà possible de classer des types de marchands. Laissons de côté tous ceux qui mêlés à la vie économique ne sont pas des marchands de Lisbonne: Ayres Fernandes, de Luanda, Pedro Roiz de Abreu, agriculteur à Rio et tous ceux que nous n'avons pas cités et qui mènent une existence chétive dans les petites villes de province ou dans de modestes métiers artisanaux. Il reste:

a) *Le marchand moyen* spécialisé dans un commerce déterminé: le textile par exemple. Tels sont André Gonçalves, marchand toilier «*fanqueiro*» (et il existe à Lisbonne une rue «*da Fanqueria*»), ou Afonso Roiz, *mercador de cousas da India*. Spécialité n'est pas pour eux exclusivité. Ils ne dédaignent pas d'acheter ou de vendre du sucre ou d'autres marchandises, ou de prêter de l'argent si l'occasion se présente. Mais l'essentiel de leur chiffre d'affaires est constitué par les marchandises de l'Inde pour l'un, par les tissus pour l'autre. A la fois marchands en gros et au détail ils sont aussi importateurs et exportateurs. Ils s'opposent aux simples boutiquiers qui ne se livrent qu'à un petit commerce de détail local. Certains d'entre eux, comme Fernao Gomes da Guarda, semblent à moitié retirés des affaires, ne faisant presque plus de commerce et se consacrant à la gestion de leurs biens immobiliers ou au prêt à intérêt.

b) *Le grand marchand*, tel Fernao Martins, d'un volume d'affaires beaucoup plus gros que le type précédent, plus introduit aussi dans les affaires maritimes et internationales, possédant une part de navire et des biens immobiliers non négligeables. /II n'est pas spécialisé dans un commerce mais les pratique tous. Ses engagements sont très gros et donc son passif très élevé car il pratique

la banque, fondée *sur* la confiance. Il est déjà dans une certaine mesure un marchand banquier influent de rayonnement national et international.

c) *Le grande financier*, tel Duarte da Silva. Marchand-banquier, il est autant banquier que marchand. Ses avoirs sont importants, ses dettes aussi. Mais il -a un très gros volume de créances parce qu'il a prêté beaucoup à l'État. Il est donc plus intéressé encore aux finances publiques qu'aux finances privées. C'est une personnalité que le roi ménage et Duarte da Silva a été protégé par Jean IV contre les rigueurs de l'Inquisition. Il a des relations familiales dans le monde des affaires. Mais il ne néglige pas le commerce et accumule chez lui des stocks de marchandises précieuses, ce qui lui est permis par son volume de créances. Le commerce et la banque s'entraident ainsi comme l'aveugle et le paralytique. Et on comprend que le Portugal n'ait pas plus connu que le reste de l'Europe, au XVIIème siècle, de purs banquiers.

Pierre Jeannin dans un remarquable petit livre sur les marchands au XVIème siècle ⁽³⁵⁾ a montré qu'on pouvait essayer de classer ceux-ci en catégories mais que cette classification était toute relative et très fragile. Il n'existe pas au fond de critères techniques pour distinguer les uns et les autres. Commerce de gros, de demigros ou de détail ? Tous s'y livrent. Commerce lointain, commerce national, commerce local ? Tous y participent plus ou moins. Commerce des marchandises, commerce de l'argent ? Ils sont inséparables. Le volume lui-même des affaires est changeant avec les périodes de l'année et les époques.

N'attachons donc pas une valeur trop impérative à la classification que nous avons proposée. Elle permettra d'éclairer nos problèmes. Elle ne devra jamais diminuer notre liberté de jugement. D'ailleurs fondée sur une dizaine de cas elle n'est qu'une hypothèse de travail. Un inventaire précis des procès, signalant avec précision les inventaires de biens qui les accompagnent devrait permettre un dépouillement systématique par de jeunes et enthousiastes historiens. Ainsi serait saisie dans son ensemble cette fortune nouvelle chrétienne où réside l'un des secrets de la puissance commerciale portugaise au temps du sucre et avant celui de l'or.

FRÉDÉRIC MAURO

⁽³⁵⁾ Ed. du Seuil, (Paris, H9517, 192 p.